departement DES DEUX-SEVRES

Ville de Niort



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

SEANCE DU 13 mai 2005

Votants: 41

Convocation du Conseil Municipal : le 28 avril 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire : le 17 mai 2005

Convention d'utilisation des stades municipaux entre la Ville de Niort et la Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse des Deux-Sèvres

[Annexe]

Président:

M. Alain BAUDIN

Présents:

Adjoints:

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers:

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.

Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.

Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.

Mme Françoise HALAT donne pouvoir à M. Joël RENOUX.

Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés:

Conseillers:

Mme Catherine DEGUERCY, M. Dominique GUIBERT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 mai 2005

DELIBERATION D20050177

	Niort et la Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse des Deux-Sèvres
Monsieur le Maire expose :	
Mesdames et Messieurs,	
Après examen par la Commission Générale	,

La Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse des Deux-Sèvres nous a sollicités pour l'utilisation des stades municipaux dans le cadre de formations professionnelles pour des jeunes de 16 à 18 ans. Cette mise à disposition se fera après demande écrite au service des sports et en fonction des disponibilités des plannings selon les modalités de tarifs appliqués aux collégiens.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la convention d'utilisation des équipements sportifs entre la Ville de Niort et la Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse des Deux Sèvres,
- Autoriser le Maire à la signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 40
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 5

Le Maire de Niort

Alain BAUDIN

Ordre du jour